

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2009

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse/DUFOUR Michel/PRALON Sébastien/
LE RAY Gérard/BAUD Michel/MUFFAT Sophie/BAUD Emilie/GEROUDET Vincent/
Absents excusés/MM. SAUVAGE Pascal/DEHESTRU Marc/

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE D'AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE LA SOMME DE 170 000.00 € PRELEVEE SUR L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT .
- DECIDE D'AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT LA SOMME DE 30 000.00 € PRELEVEE SUR L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT.
- DECIDE D'AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DE LA ZONE DU VILLAGE D'ARBROZ L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 159 850.00 €.
- VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2009 COMME SUIT :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	320 000.00	320 000.00	370 000.00	370 000.00
EAU/ASST	200 000.00	200 000.00	298 000.00	298 000.00
ZONE DU VILLAGE	650 000.00	650 000.00	600 000.00	600 000.00
C.C.A.S.	600.00	600.00		

- VOTE LE TAUX DES 4 TAXES DIRECTES COMMUNALES POUR 2009 :
T.H. 7.99 T.F.B. 4.50 T.F.N.B. 47.83 T.P. 6.49

- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :**
 - **P.C. GEROUDET Vincent Les Avorzis : en attente demande de pièces complémentaires sur réseau eaux usées et parking.**
 - **P.C. GOUNEAUD Jean-Pierre La Mérive : Avis favorable**
 - **C.U. FUMEX pour COLLAS Les Domengets : cession gratuite au Département**
 - **C.U. BERNARD/PRADIER pour GEROUDET Hélène : Zone Nda et ND au POS**

- **PREND CONNAISSANCE DE LA DEMANDE PROPOSEE PAR MR MULLIEZ POUR L'AMENAGEMENT DU COL ET DECIDE DE NE DONNER AUCUNE SUITE TANT QUE LE RECOURS CONTRE LE P.C. DE LA SARL BEKENN ET WESTON N'EST PAS RETIRE.**

- **EST INFORME QUE Me GONNET, MANDATE PAR GROUPAMA POUR DEFENDRE LA COMMUNE CONTRE LA STE FIGEC, DEMANDE UN DOSSIER COMPLET DE L'AFFAIRE.**

- **PREND CONNAISSANCE DES RESULTATS DEFINITIFS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION /**

268 habitants permanents	345 logements
113 Résidences Principales 232 Résidences secondaires	

- **PREND CONNAISSANCE DU PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORETS POUR 2009 ET DECIDERA DE L'EXECUTION DES TRAVAUX EN FONCTION DE LA VENTE DES COUPES 2008 ET 2009.**

- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 10 Mars 2009

Le Maire,
BAUD Jean-Paul